

COMPTE - RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 07 AOUT 2009 A 20H 30

Présents : Mr Daniel PERSONNAZ, Mme Monique ROBERT, Mr Jean CIMAZ, Mr Régis BISON, Mr Jean-Luc BOYER, Mlle Magali DURAND, Mr Bernard GEENEN, Mme Séverine TERMIGNON, Mr Jérémy TRACQ, Mr Patrice VINCENTET.

Absents : Mr Grégory PERSONNAZ, représenté, pouvoir oral donné à Mme Séverine TERMIGNON. Le Conseil Municipal accepte cette démarche.

Secrétaire de séance : Mr Jean-Luc BOYER.

ORDRE DU JOUR :

I - INFORMATIONS.

II - DELIBERATIONS :

- 1) **Choix du Cabinet pour la réalisation de la DUP pour la construction de la STEP**
- 2) **Choix du Cabinet pour la réalisation de l'audit de la Commune et le recrutement du Directeur de Station**
- 3) **Réparation de la « Passerelle Olympique »**

III - DROITS DE PREEMPTION.

IV - QUESTIONS DIVERSES.

I - INFORMATIONS

- Remerciements de la famille Yvette PERSONNAZ, suite aux condoléances adressées au nom du Conseil Municipal pour le décès de Roger PERSONNAZ.
- Remerciements du Colonel François JOURDAN de la Compagnie Stéphane suite à l'accueil apprécié lors des journées des 4 et 5 juillet 2009.
- Remerciements du Club des Jeunes de Bessans pour l'achat par la Commune d'un lot pour la tombola du tournoi de foot du 11 juillet 2009.
- Remerciements de Séverine et Robert COHARD suite aux félicitations exprimées au nom de la Commune à l'occasion de leurs noces d'or.
- Ouverture de l'espace sportif « Le Carreley » du 15 juillet jusqu'au 15 août inclus. Une exposition prêtée par BJA, une « aire de jeux » pour enfants, un accueil, permettent de mieux faire connaître notre village.
- Problèmes d'incivilité sur les espaces de tonte d'entrée et de sortie de BESSANS (fers à béton plantés dans le sol avec lettre de réclamation de l'entreprise « Ambiance Plante Service »), dépôt de capsules et de papiers dans une rue de BESSANS le jour de la journée « Bessans propre ». Ces actes ne facilitent pas la volonté communale d'améliorer l'accueil de nos vacanciers. Les auteurs de ces dégradations, sans doute une infime minorité, doivent être isolés.
- Un responsable commercial : Mr Stanislas TOCHITCH, a été embauché à l'Office de Tourisme. Il sera présenté aux membres du Conseil Municipal dès que possible.
- Des travaux de réfection de la piste de biathlon commençant le 14 août (ils doivent être terminés le 18 août), Romain SANNE fêtant ses 20 ans cette année et le contrat de Christelle PERSONNAZ lui accordant les week-end, il a été décidé de fermer le stade de Biathlon le 15 août 2009.

- Lettre d'Anne-Marie CLAPPIER sur les problèmes de sécurité et le respect des limitations de vitesse dans la zone d'accès aux aires de jeux et terrain de foot.
- Martial ZANELATO et Emmanuelle COURTET informent suite au retour d'Isabelle PERSONNAZ comme Directrice de l'Ecole de BESSANS de l'inscription de leur fils Florian à l'école de BONNEVAL.
- Les mesures demandées à l'APAVE pour le transformateur de l'école auront lieu le 1^{er} septembre 2009 à 10H00. Daniel PERSONNAZ propose à qui le veut de participer à cette action.
- La Convention entre la CCHMV et la Commune de BESSANS sur la gestion du stade de biathlon est toujours en cours d'élaboration, le dernier Conseil Communautaire n'ayant pu se prononcer sur cette question.

II - DELIBERATIONS

1) CONSTRUCTION DE LA STATION D'EPURATION.

CHOIX DU CABINET POUR LA REALISATION DE LA D.U.P.

Mr le Maire rappelle que dans le cadre de la Construction de la Station d'Epuration, il est nécessaire d'acquérir la parcelle cadastrée section ZV n°46, appartenant à Mme CIMAZ Marie Anne épouse ROLLE Clotaire.

Il précise que - faute d'accord amiable - cette acquisition devra faire l'objet d'une procédure de D.U.P. avec expropriation.

Afin de mener à bien cette procédure, 2 Cabinets d'Experts Fonciers ont été contactés, et ont remis leur proposition de Convention d'Assistance Foncière.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, à la majorité :

- ◆ **Décide** de confier au Cabinet MESUR'ALPES, la mission de réalisation de la D.U.P. et de l'Enquête Parcellaire conjointe, pour un montant de 2 260,00 € H.T. soit 2 702,96 € T.T.C.
- ◆ **Autorise** Mr le Maire à signer la Convention correspondante.

VOTE : **Pour** : **08** ; **Abstentions** : **03** Mr Jean-Luc BOYER, Mlle Magali DURAND, Mr Patrice VINCENDET.

2) RECRUTEMENT D'UN DIRECTEUR DE STATION.

CHOIX DU CABINET.

Il est exposé :

Suite à la démission du Directeur de Station, il est nécessaire et urgent de pourvoir ce poste. Pour ce faire, plusieurs Cabinets spécialisés ont été contactés et ont remis leur offre.

Le Cabinet CID propose, en amont, un audit des élus et acteurs locaux afin de définir le profil idéal du candidat au poste de Directeur de Station, et procéder à son recrutement.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, à la majorité :

- ◆ **Décide** de confier au Cabinet CID, la mission de recrutement d'un Directeur de Station, pour un montant de 10 450,00 € H.T. hors frais d'annonce et de déplacements.
- ◆ **Autorise** Mr le Maire à signer le bon de commande

VOTE : **Pour** : **06** ; **Contre** : **05** Mr Jean-Luc BOYER, Mlle Magali DURAND, Mr Grégory PERSONNAZ, Mme Séverine TERMIGNON, Mr Patrice VINCENDET.

3) REPARATION DE LA « PASSERELLE OLYMPIQUE ».

Ce vote est reporté au prochain Conseil Municipal. Une réunion d'information présentant les différents scénarios possibles de réparation et les devis correspondants aura lieu le 24 août 2009.

**4) LOTISSEMENT DE PRE CARCAGNE.
VENTE D'UN LOT AU GAEC DE L'ALBARON.**

Mr le Maire rappelle :

- La délibération du Conseil Municipal en date du 23 Décembre 2006 fixant le prix de vente du m² de chaque lot du Lotissement.
- La demande émanant du GAEC de L'ALBARON se portant acquéreur du lot A, de l'extension 2 de la zone de « Pré Carcagne ».

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ◆ **Décide** de vendre au GAEC de L'ALBARON, le lot A, d'une superficie de 1218 m² au prix de 29,00 € T.T.C. le m², soit 35 322,00 € T.T.C.
- ◆ **Autorise** Mr le Maire à signer l'Acte de Vente qui sera passé en l'Etude de Me CHOPARD, Notaire à MODANE.
- ◆ **Précise** que tous les frais seront à la charge de l'acquéreur.
- ◆ **Charge** Mr le Maire et Mr le Receveur Municipal, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

VOTE : **Pour** : 11.

**5) LOTISSEMENT DE PRE CARCAGNE.
VENTE D'UN LOT A MR PERSONNAZ MICHEL PIERRE.**

Mr le Maire rappelle :

- La délibération du Conseil Municipal en date du 23 Décembre 2006 fixant le prix de vente du m² de chaque lot du Lotissement.
- La demande émanant de Monsieur PERSONNAZ Michel Pierre se portant acquéreur du lot C, de l'extension 2 de la zone de « Pré Carcagne ».

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ◆ **Décide** de vendre à Mr PERSONNAZ Michel Pierre, le lot C, d'une superficie de 432 m² au prix de 29,00 € T.T.C. le m², soit 12 528,00 € T.T.C.
- ◆ **Autorise** Mr le Maire à signer l'Acte de Vente qui sera passé en l'Etude de Me CHOPARD, Notaire à MODANE.
- ◆ **Précise** que tous les frais seront à la charge de l'acquéreur.
- ◆ **Charge** Mr le Maire et Mr le Receveur Municipal, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

VOTE : **Pour** : 11.

6) RECONSTRUCTION DU PARC DE TRI DE RIBON.

DEMANDE DE SUBVENTIONS.

Mr le Maire rappelle que le Parc de Tri de Ribon a été détruit ; conséquence des importantes chutes de neige de l'hiver dernier.

Afin de permettre à nouveau son utilisation par les alpagistes, il convient de procéder à sa reconstruction.

Dans le cadre du Plan Pastoral Territorial la Commune peut prétendre à une aide financière.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ◆ **Décide** la reconstruction du Parc de Tri de Ribon en 2010.
- ◆ **Sollicite** l'attribution de subventions auprès de l'Europe, de la Région et du Département pour les travaux de reconstruction du Parc de Tri de Ribon.

VOTE : **Pour** : 11.

7) ADOPTION DE DEUX COMPTES RENDUS MUNICIPAUX.

Il s'agit des comptes rendus du Conseil Municipal du 29 mai et du 3 juillet 2009.

Adoption du compte-rendu du 29 mai :

VOTE **Pour** : 8 ; **Contre** 3 Jean-Luc BOYER, Magali DURAND, Patrice VINCENDET.

Adoption du compte-rendu du 3 juillet :

Additif : Des précisions sur le point 3 du § INFORMATIONS :

- Sur le transformateur : 12 familles demandent le retrait pur et simple ; 7 demandent des mesures de champ électromagnétique ; 1 souhaite le voir complètement muré ; 1 trouve qu'il est très bien là où il est.
- Sur la rénovation/reconstruction de l'école : 10 familles seraient plutôt pour une rénovation, 7 pour une construction neuve et 1 ne se prononce pas.

VOTE **Pour** : 8 ; **Contre** 3 Jean-Luc BOYER, Magali DURAND, Patrice VINCENDET.

III - DROITS DE PREEMPTION :

- Vente de deux parcelles cadastrées section H, n°2785, et section H, n°2786, lieudit « Glaires Sèches » de 1a 65ca, par Mr FAVRE Gilbert à Mesdames WALTER Mireille et GALUT Nicole, pour un montant de 9 500 euros.

VOTE : **Pour ne pas préempter** : 11

- Vente d'un terrain cadastré section H, n°1047 lieu-dit « Sur St-Etienne », de 7a 64ca, par Monsieur VIDAL Thierry à la S.C.I. Saint Etienne (TRACQ Pierre et TRACQ Bernard), pour un montant de 55 000 euros.

VOTE : **Pour ne pas préempter** : 11

IV - QUESTIONS DIVERSES :

- Reprise des travaux de « mise en séparatif » dans la rue St Etienne : le 24 août 2009.
- A la demande de la Commune : permanence d'un médecin à côté de Cyber, le vendredi, depuis le 31 juillet suite à la remise en état de locaux. Des démarches sont entreprises pour que le deuxième cabinet du Canton assure aussi une permanence.

- Demande de Nelly PERSONNAZ d'un terrain pour des poneys pour l'année 2010 afin d'organiser des promenades. Pas d'opposition de principe, des précisions sur son projet lui seront demandées.
- Demande d'aide financière de l'Hôpital de MODANE pour une animation.
- Informations sur la démission et réélection (dans l'intérêt de BESSANS puisque la place restait vacante) de Monique ROBERT en tant que Présidente de l'Office de Tourisme et de Séverine TERMIGNON en tant que Trésorière de l'Office de Tourisme.
- Le projet d'Office de Tourisme Intercommunal se poursuit. Une information devra être donnée quand des éléments plus précis seront connus.
- Mise en œuvre de réunions publiques sur les grands sujets pour BESSANS et/ou de présentations des projets de « Traversée de Bessans », du réaménagement de l'Ecole.
- Finalisation de la zone artisanale : les réponses à l'appel paru dans « Les Nouvelles de la Mairie » de juin 2009 ne permettent pas à ce jour une évaluation significative des besoins.
- Détermination d'une date dès l'année 2010, pour le fauchage des prés sur le stade de Biathlon afin d'assurer la sécurité des utilisateurs.
- Un bilan des abonnements de l'ensemble des lignes téléphoniques/internet de la Commune auprès de Orange et Bouygues est en cours afin de minimiser les coûts.
- Il serait souhaitable de créer un groupe de travail sur l'accès à « l'aire de jeux » pour enfants ainsi que son aménagement.

*Le Maire,
Daniel PERSONNAZ.*